

La dépense d'éducation par élève par le MENJS–MESRI

En 2019, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ont dépensé 84,5 milliards d'euros pour l'éducation soit 5 830 euros par élève ou étudiant. C'est deux tiers du coût moyen global (8 920 euros), lequel intègre également le financement d'autres ministères, des collectivités territoriales, des ménages et des entreprises.

Plus des trois quarts de cette dépense sont consacrés à la rémunération des personnels enseignants et non enseignants. Le reste est dédié aux dépenses de fonctionnement, d'investissement ainsi qu'aux versements des bourses d'études.

Les mêmes facteurs de coûts entre le primaire et le secondaire

En 2019, dans l'enseignement scolaire, le MENJS dépense en moyenne 3 900 euros pour un écolier •19.1, 6 125 euros pour un collégien •19.2 et 8 110 euros pour un lycéen •19.3.

La Bretagne et les Pays de la Loire se distinguent par une dépense par élève relativement faible : 530 euros de moins que la moyenne nationale pour un écolier et respectivement 620 euros et 640 euros de moins pour un collégien et un lycéen. Dans ces deux régions, le poids de l'enseignement privé sous contrat est important. Il en résulte un moindre financement de l'État, qui tient pour l'essentiel aux écarts de salaires entre les enseignants du secteur public et ceux du secteur privé sous contrat, plus souvent à temps partiel ou incomplet.

Les régions à prédominance urbaine comme l'Île-de-France, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Auvergne Rhône-Alpes présentent des dépenses par élève plus faibles que la moyenne pour l'ensemble des niveaux. Dans ces zones plus peuplées, la taille des établissements et le nombre d'élèves par classe sont supérieurs à la moyenne nationale ce qui entraîne des coûts par élève moins élevés. De plus, les lycéens s'orientent davantage vers des filières générales qui sont moins coûteuses que les filières professionnelles.

À l'inverse, des régions comme la Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Est présentent une dépense moyenne plus élevée du primaire au secondaire. Dans ces zones majoritairement rurales, la taille des établissements et le nombre d'élèves par classe sont inférieurs à la moyenne entraînant des taux d'encadrement plus conséquents et donc un coût plus élevé. En outre, les lycéens ruraux s'orientent davantage vers des filières professionnelles plus coûteuses dans le secondaire.

Les régions qui concentrent le plus d'établissements classés en éducation prioritaire bénéficient de moyens supplémentaires (par exemple le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles ou un taux d'encadrement renforcé dans les collèges). C'est le cas de la Corse et des Hauts-de-France. Les régions ultramarines¹ présentent les dépenses par élève les

plus élevées : 1 595 euros de plus que la moyenne nationale pour un écolier et respectivement 1 830 euros et 2 780 euros de plus pour un collégien et un lycéen. Cette situation s'explique par la majoration du traitement des personnels affectés en outre-mer, mais aussi par le faible poids de l'enseignement privé sous contrat, une orientation privilégiée des lycéens vers la voie professionnelle et une concentration importante d'établissements en éducation prioritaire.

Ces déterminants subsistent en partie dans l'enseignement supérieur

En 2019, le MENJS-MESRI dépense en moyenne 8 930 euros par étudiant. Cette moyenne recouvre des différences selon les régions qui s'expliquent en partie par leur offre de formations et leur profil socio-économique, via les bourses accordées par l'État aux étudiants sur critères sociaux. D'autres facteurs, plus difficilement quantifiables, contribuent également à ces écarts, telles que la taille des établissements ou les disciplines dispensées.

La surreprésentation des boursiers mais aussi de formations post-baccalauréat dispensées en lycées (STS, CPGE), plus coûteuses que celles des autres établissements du supérieur d'environ 2 000 euros par étudiant pour le MENJS-MESRI, tirent vers le haut la dépense par étudiant dans les DROM (de 11 400 euros à près de 12 300 euros), et dans une moindre mesure en Bourgogne-Franche-Comté (plus de 9 500 euros). *A contrario*, la présence d'écoles supérieures privées subventionnées², qui représentent pour le MESRI une dépense de 600 euros par étudiant, explique un coût moyen plus faible qu'ailleurs dans les Pays de la Loire et les Hauts-de-France (moins de 8 500 euros). L'Île-de-France conjugue une part élevée du privé subventionné et une faible proportion de boursiers, ce qui explique la dépense par étudiant relativement faible dans cette région (8 720 euros), cependant le poids important des CPGE vient contrebalancer cet effet.

1. La Guadeloupe, la Guyane et la Martinique sont traitées comme une seule entité dans le compte de l'éducation pour les dépenses de l'État. Il en est de même pour Mayotte et La Réunion.

2. Établissements ayant reçu la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG).

POUR EN SAVOIR PLUS

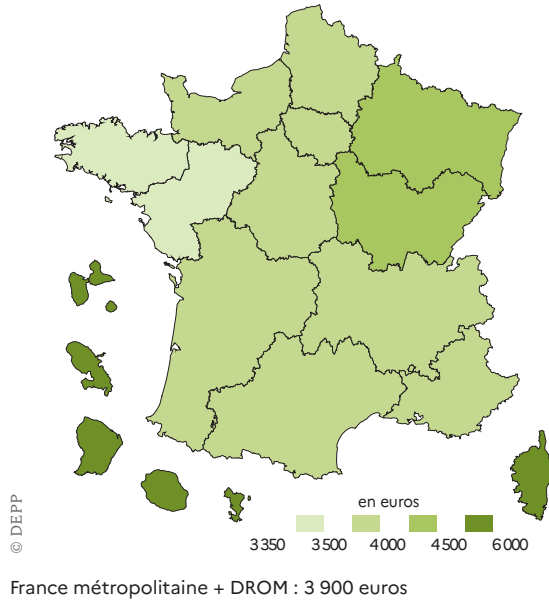
Beretti P.-A., Drégoir M., Landreau A., 2020, « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2019 : 6,6 % du PIB », n° 20.35, DEPP-MENJS.

DEPP-MENJS-MESRI, 2020, *Repères et références statistiques*, Paris.

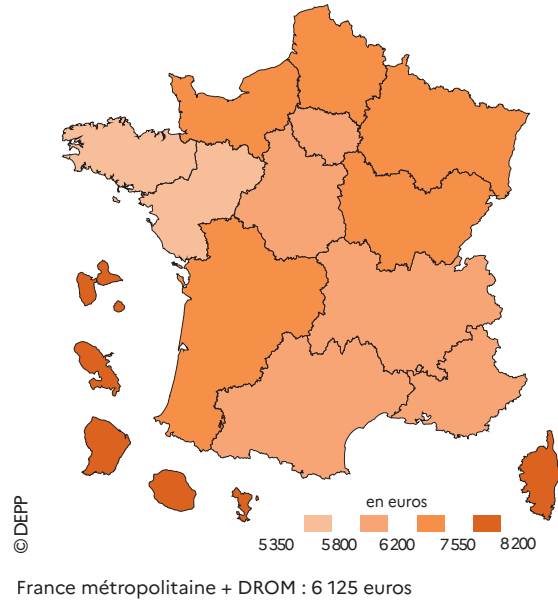
DEPP-MENJS-MESRI, 2020, *État de l'école*, Paris.

MÉTHODOLOGIE p. 101

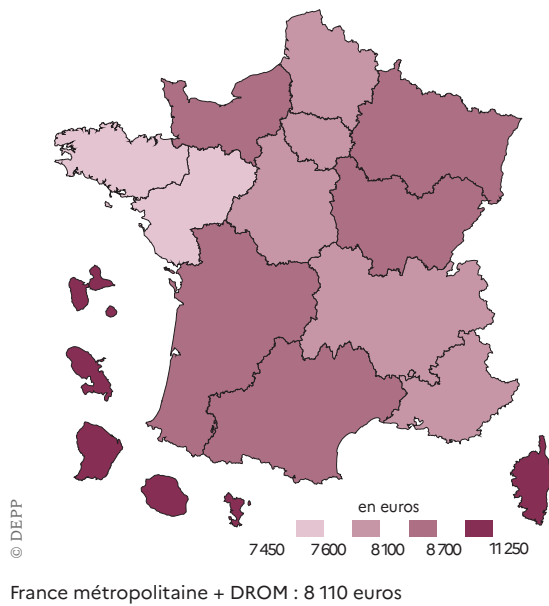
19.1 Dépenses de l'État (MENJS) par écolier
Public et Privé sous contrat, 2019



19.2 Dépenses de l'État (MENJS) par collégien
Public et Privé sous contrat, 2019



19.3 Dépenses de l'État (MENJS) par lycéen
Public et Privé sous contrat, 2019



19.4 Dépenses de l'État (MENJS-MESRI) par étudiant, y compris STS et CPGE - Public et Privé subventionné, 2019

